

# Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

## *Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières*

### **Contexte**

La Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023 (Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable », 2018-2028), son processus préparatoire et les actions qui seront menées dans son prolongement constituent une occasion cruciale de faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de renforcer la gouvernance des eaux transfrontières aux niveaux bilatéral, transfrontière, régional et mondial.

Dans le cadre des suites de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, les Nations Unies demandent à toutes les parties prenantes de s'engager volontairement à façonner ce qui prendra le nom de Programme d'action pour l'eau. Dans le but d'« accélérer la mise en œuvre et d'améliorer l'impact » de l'Objectif de développement durable 6 sur l'eau et l'assainissement, et de l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces engagements ont pour but d'inciter les gouvernements et les parties prenantes à prendre des mesures concrètes.

### **Pourquoi des engagements concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ?**

Les eaux transfrontières représentent 60 % des flux d'eau douce dans le monde et plus de 3 milliards de personnes en dépendent. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières est essentielle pour promouvoir le développement économique durable, la santé humaine et environnementale, la biodiversité, l'action climatique et la résilience face aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et la paix.

La nécessité d'accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières est sans équivoque. Ces progrès ne peuvent être soutenus par des pays ou des organisations individuellement. Seul un effort pour aller au-delà de ce qui existe déjà et la promesse de nouveaux engagements permettront de soutenir les efforts de coopération équitables actuels dans un contexte de stress croissant, et de combler les lacunes pour établir et renforcer une coopération capable d'atténuer les risques (et les conflits potentiels) de l'avenir.

### **Qui peut prendre des engagements ?**

Les Nations Unies invitent « les États et toutes les parties prenantes concernées à annoncer des engagements volontaires » pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023. Dans le contexte de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, il s'agit notamment des gouvernements nationaux, organisations internationales, institutions financières internationales, organismes de bassin ou d'aquifère (nationaux et internationaux), organisations non gouvernementales, groupes de réflexion, universités, de la société civile, et du secteur de la finance ou du secteur privé.

## Un effort vers un engagement en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières

La Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (CCET), un partenariat multipartite regroupant plus de 30 gouvernements et organisations, s'efforce d'encourager les parties prenantes à prendre des engagements en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre du Programme d'action pour l'eau. À des fins de facilitation et d'inspiration, la TWCC a élaboré une liste indicative d'engagements que les différentes parties prenantes peuvent prendre pour renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Ces engagements peuvent être classés selon quatre types principaux :

- Dimensions juridiques et institutionnelles de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- Données, informations, connaissances et soutien technique pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- Développement des capacités pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- Fonds et financements destinés à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Différents types d'acteurs s'impliquent dans différents domaines thématiques et peuvent prendre différents types d'engagements. La liste des engagements ci-dessous est donc divisée de la manière suivante :

- Engagements nationaux des gouvernements, y compris des organismes de bassin ou d'aquifère
- Engagements des organisations internationales, notamment des organismes internationaux de bassin ou d'aquifère
- Engagements des organisations non gouvernementales, des groupes de réflexion, des universités et de la société civile
- Engagements des parties prenantes du secteur de la finance, notamment les investisseurs, les banques, les assurances et les places boursières

Des engagements généraux et globaux susceptibles d'être soutenus par toutes les parties prenantes sont également inclus.

Concrètement, la coordination des engagements avec les États riverains est encouragée, car elle sera bénéfique pour la future mise en œuvre et la coopération dans sa globalité.

### Liste indicative d'engagements

La liste d'engagements ci-dessous constitue un ensemble de possibilités. Elle est non exhaustive et peut être complétée par des engagements complémentaires.

## Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

### Acteurs multiples

#### Juridique et institutionnel

- Encouragement de la coopération entre bassins ou entre aquifères transfrontières au moyen de dialogues au niveau régional et au niveau des bassins/aquifères
- Soutien au règlement pacifique des différends liés à l'eau grâce à des mécanismes judiciaires ou politiques
- Adoption d'approches de gestion de la source à la mer comme moyen d'encourager la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

#### Données, informations, connaissances et soutien technique

- Adoption d'une politique d'échange de données ouvertes et d'informations entre les acteurs des bassins/aquifères transfrontières

#### Développement des capacités

- Mise en place d'un fonds de développement des capacités ou participation au développement des capacités pour soutenir la coopération transfrontière
- Perfectionnement de l'identification et de l'évaluation des ressources en eaux souterraines transfrontières

#### Fonds et financements

- Renforcement de la résilience financière des mécanismes de coopération institutionnalisés pour les bassins et aquifères transfrontières
- Renforcement des investissements dans les infrastructures transfrontières, communes et coopératives pour les bassins et aquifères transfrontières

# Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

## Gouvernements nationaux

### Juridique et institutionnel

- Adhésion à la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau de 1997 et à la Convention sur l'eau de 1992.
- Encouragement des autres États intéressés à adhérer à la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau et à la Convention sur l'eau
- Négociation et conclusion de nouveaux accords avec les pays co-riverains
- Création d'organismes de bassin et d'aquifère
- Harmonisation et intégration des cadres institutionnels nationaux (interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, changements climatiques, etc.) dans les politiques relatives aux eaux transfrontières
- Assurer le fonctionnement, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des organismes de bassin ou d'aquifère existants (notamment par la mise à disposition des ressources humaines et des capacités nécessaires pour tous les aspects clés, y compris les eaux souterraines)
- Révision des instruments juridiques existants au niveau des bassins afin de renforcer la résilience et de faire face aux changements climatiques
- Veiller à prendre les mesures appropriées pour prévenir ou atténuer les conditions liées à un cours d'eau international susceptibles de porter préjudice à d'autres États du cours d'eau, qu'elles résultent de causes naturelles ou du comportement humain
- Veiller au respect des principes et des règles du droit international applicables aux conflits armés internationaux et non internationaux afin de protéger les cours d'eau internationaux et les installations, équipements et autres ouvrages
- Garantir l'inclusion en intégrant les questions de genre, les femmes, les jeunes et les populations autochtones dans les mécanismes de coopération transfrontière

### Données, informations, connaissances et soutien technique

- Renforcement du réseau de surveillance et amélioration les informations disponibles pour la gestion des eaux transfrontières
- Adoption d'une politique de données ouvertes sur les eaux de surface et souterraines et engagement dans le partage des données et d'informations
- Élaboration conjointe de rapports et d'évaluations sur l'état du bassin ou de l'aquifère à l'échelle du bassin ou de l'aquifère
- Coopération avec les États voisins ou riverains pour garantir la cohérence des rapports sur l'ODD 6.5.2

### Développement des capacités

- Promotion du développement des capacités, de l'éducation et de la formation concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, les traités et les organismes de bassin et d'aquifère
- Élaboration de plans à long terme afin de garantir les capacités humaines, techniques et organisationnelles pour la gestion des eaux transfrontières à tous les niveaux pertinents à l'avenir
- Inclusion des aspects de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans les programmes d'enseignement pertinents des écoles secondaires et des universités

### Fonds et financements

- Financement de la mise en valeur des organismes de bassin et d'aquifère et garantie de leur viabilité financière
- Financement des infrastructures nécessaires à la gestion durable des ressources en eau transfrontières et à la coopération autour de ces ressources
- Financement des capacités de collecte, d'analyse et d'échange de données et d'informations dans les bassins et aquifères transfrontières
- Élaboration de plans d'investissement communs ou coordonnés pour la mise en valeur des ressources en eau transfrontières et mise en œuvre de projets d'investissement communs ou coordonnés
- Élaboration de cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la mobilisation de fonds et de financements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

# Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

## Organisations internationales

### Juridique et institutionnel

- Soutien aux pays intéressés par l'adhésion à la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau de 1997 et à la Convention sur l'eau de 1992
- Aide à la négociation de traités relatifs aux bassins et aquifères et à la création d'organismes de bassin et d'aquifère
- Soutien à la gestion intégrée de l'eau et des ressources connexes (énergie, écosystèmes, changements climatiques, de la source à la mer, etc.)
- Aide au renforcement de la résilience des traités et des organismes de bassin et d'aquifère face aux changements climatiques
- Soutien au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans ses rapports sur la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les travaux relatifs à d'autres instruments pertinents (par exemple, la résolution 2573 [2021] du Conseil de sécurité des Nations Unies)

### Données, informations, connaissances et soutien technique

- Soutien à la production et au partage de données, d'informations et de connaissances sur les bassins et les aquifères transfrontières
- Soutien au développement des capacités pour les acteurs concernés en matière de données et d'analyses, de modèles et d'outils liés à l'eau, nécessaires à une gestion transfrontière coopérative et intégrée
- Soutien à l'élaboration d'un mécanisme de surveillance et de signalement des violations du droit humanitaire international liées à l'eau durant les conflits armés

### Développement des capacités

- Financement du développement des capacités des organismes de bassin et d'aquifère et de leurs États membres en matière de coopération transfrontière, notamment des aspects institutionnels, techniques et financiers
- Financement de la recherche sur les conflits transfrontières et les dynamiques de coopération, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les entraves à la coopération et les liens entre l'eau et la paix et diffusion de ces travaux

### Fonds et financements

- Financement du développement et du lancement d'organismes de bassin et d'aquifère
- Financement de la mise en place d'infrastructures communes ou coopératives dans les bassins et aquifères partagés et de l'amélioration des infrastructures existantes en vue de limiter les effets négatifs et d'accroître la durabilité Financement des capacités de collecte, d'analyse et d'échange de données et d'informations dans les bassins ou les aquifères transfrontières
- Incitation à la coopération entre États riverains par la facilitation de l'accès aux financements (prêts, subventions, etc.) pour la mise en œuvre de mesures convenues dans le cadre de la coopération transfrontière
- Promotion de l'accès aux capitaux publics et privés pour les organismes de bassin et d'aquifère afin de soutenir financièrement la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- Soutien aux instruments de financement structurés pour la coopération dans les domaines des eaux transfrontières et aux plans d'investissement connexes (notamment par les institutions financières internationales)

# Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

## ONG, groupes de réflexion, universités et société civile

<b>Juridique et institutionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement de capacités en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des différends et en matière de coopération concernant les ressources en eau partagées (en particulier pour les organismes de bassin et les acteurs connexes)</li><li>• Établissement de réseaux de la société civile, d'ONG et d'universités le long des bassins transfrontières afin de défendre et de fournir des preuves de l'importance d'une coopération dans le domaine des eaux transfrontières durable et équitable</li><li>• Promotion de l'inclusion par l'intégration des questions de genre, des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans les mécanismes de coopération transfrontière</li><li>• Développer une base de connaissances et de preuves sur les liens entre les conflits armés, les systèmes d'eaux transfrontières et la santé</li></ul>
<b>Données, informations, connaissances et soutien technique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conduire des recherches au niveau des bassins et des aquifères afin de produire des rapports et des évaluations sur l'état du bassin ou de l'aquifère</li><li>• Développer des technologies nouvelles et innovantes (en mettant l'accent sur les logiciels libres et le libre accès) pour l'analyse de la dynamique des eaux transfrontières</li><li>• Développement des capacités des acteurs nationaux et internationaux en matière de collecte, d'analyse et de partage de données et d'informations</li><li>• Mise en place d'un mécanisme de surveillance et de signalement des violations du droit humanitaire international relatives à l'eau pendant les conflits armés</li></ul>
<b>Développement des capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation de recherches sur les dynamiques de conflits et de coopération transfrontières, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les obstacles à la coopération et les liens entre l'eau et la paix</li><li>• Étude des liens entre les masses d'eau de surface et souterraines comme fondement d'une gestion intégrée et conjointe</li><li>• Mise en place de réseaux d'ONG, de chercheurs et d'universitaires ou d'autres acteurs non gouvernementaux au niveau du bassin ou de l'aquifère</li></ul>
<b>Fonds et financements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture de données, d'informations, d'études des risques, etc. facilitant la mobilisation des ressources financières pour les ressources en eau transfrontières</li><li>• Collecte et analyse de données de suivi et d'évaluation des contributions du financement durable à la coopération à long terme dans les bassins</li></ul>

## Engagements indicatifs concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

### Secteur de la finance

#### Fonds et financements

- Soutien à la structuration d'instruments de financement et de transactions pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et aux plans d'investissement connexes
- Fournir des instruments de réduction des risques afin de renforcer le profil risque/rendement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et les plans d'investissement connexes
- Investir dans des plans d'investissement conjoints pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières